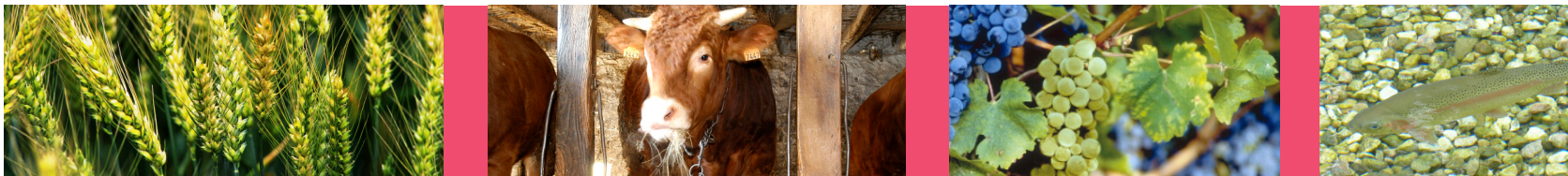


Dossier employeur
Annexes Barèmes des cotisations sur salaires

Accords Prévoyance de la Charente-Maritime


Cotisations/Contributions	Salariés concernés	EMO concernés	Cot salariale	Cotpatronale	Assiette	Observations
PRODUCTION AGRICOLE 17 Accord départemental						
GIT (AGRI prévoyance)	NC	Cultures spécialisées et non spécialisées, champignonnières, élevage (hors accoupage); entraînement dressage haras (uniquement les haras ou 162Z (Activités de soutien à la production animale si élevage), marais salants, viticulture, entreprises de travaux agricoles	0,77 %	1,01 %	Salaire total	Dès le 1 ^{er} jour
DC (AGRI prévoyance)			0,00 %	0,19 %		
PRODUCTION AGRICOLE 17 Accord départemental- Offre agricole						
GIT (AGRI prévoyance)	NC	Cultures spécialisées et non spécialisées, champignonnières, élevage, entraînement dressage haras marais salants, viticulture, entreprises de travaux agricoles	0,82 % à compter du 01/04/2021 : 0,75 %	0,97 % à compter du 01/04/2021 : 0,90 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour Adhésion uniquement sur demande du partenaire Accord créé au 01/04/2018
DC (AGRI prévoyance)			0,00 % à compter du 01/04/2021 : 0,04 %	0,18 % à compter du 01/04/2021 : 0,23 %		
Contribution Frais de Santé (MSAT)			Cultures spécialisées et non spécialisées, champignonnières, élevage (hors accoupage), entraînement dressage haras, uniquement les haras ou 162Z (Activités de soutien à la production animale si élevage), marais salants, viticulture, entreprises de travaux agricoles	17,97 € à compter du 01/04/2021 : 19,37 €	17,97 € à compter du 01/04/2021 : 19,37 €	Forfait mensuel



Dossier employeur
Annexes Barèmes des cotisations sur salaires

Accords Prévoyance de la Charente-Maritime

Cotisations/Contributions	Salariés concernés	EMO concernés	Cot salariale	Cotpatronale	Assiette	Observations
PRODUCTION AGRICOLE Accord national - Offre agricole						
GIT (AGRI prévoyance)	NC	Cultures spécialisées et non spécialisées, champignonnières, élevage, entraînement dressage haras marais salants, viticulture, entreprises de travaux agricoles, organismes de remplacement	Taux particuliers selon l'option choisie		Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Ancienneté > 6 mois
DC (AGRI prévoyance)			17,35 €	17,35 €		
Contribution Frais de Santé (AGRI prévoyance)						Forfait mensuel
PISCICULTURE (ANIPS) Accord national						
GIT	NC	NAF 312Z Pêche en eau douce NAF 321Z Aquaculture en eau de mer NAF 322Z Aquaculture en eau douce	0,425 %	0,075 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Ancienneté > 6 mois
DC			0,000 %	0,200 %		
Contribution Frais de Santé					18,11 €	18,11 €


Pour toute création d'entreprise, l'employeur doit effectuer les démarches auprès d'un organisme de prévoyance. La MSA n'effectuera pas d'adhésion automatique.